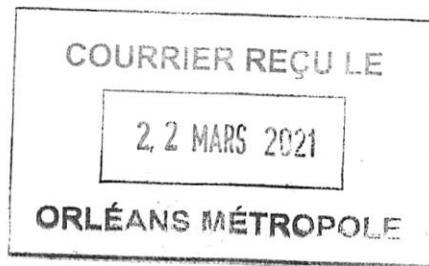




**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction
départementale
des territoires**



SUADT / Pôle planification, sites et paysage
Affaire suivie par : Daniel MARINHO
Tél : 02 38 52 48 68
mél : daniel.marinho@loiret.gouv.fr

Orléans, le 17/03/2021

Le Préfet du Loiret

À

M. Le Président d'Orléans Métropole
Espace Saint Marc
5 place du 6 juin 1944 CS95801
45058 Orléans Cedex 1

Objet : avis de L'État sur le projet de révision du PLU d'Ormes au titre des articles L. 153-16, L. 153-17 et R. 153-4 du code de l'urbanisme.

Orléans Métropole a arrêté le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormes par délibération du 11 février 2021. Ce projet est soumis à l'avis des personnes publiques associées (PPA).

J'ai reçu le 12 mars dernier l'ensemble des exemplaires du projet de PLU arrêté nécessaire à la consultation des services de l'Etat.

En conséquence, et en application des articles L. 153-16, L. 153-17 et R. 153-4 du code de l'urbanisme, le délai de trois mois de consultation pour la préparation de l'avis de l'Etat sur ce dossier s'achèvera le 12 juin 2021.

**P/Le directeur départemental des territoires,
Le chef du département urbanisme
et aménagement du territoire,**

Eric RENAULT